

Priorité Tourisme**Orientation générale de la priorité Tourisme :**

Mise en place d'une stratégie de développement touristique, intégrée dans la politique de développement économique du territoire

Développement de l'attractivité du territoire

Quatre axes

- Office de pôle
- Hébergements touristiques
- Sites touristiques
- Patrimoine public non protégé

Axe Sites touristiques

Objectif principal	Amélioration de l'attractivité des sites touristiques existants pour favoriser leur pérennité
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la signalétique à l'échelle du territoire en articulation avec le schéma départemental du tourisme - Favoriser la mise en réseau des sites - Moderniser la muséographie - Rendre prioritaire la labellisation Tourisme et Handicap - Contribuer à la professionnalisation des personnels des sites
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'image du territoire - Diversification de la clientèle accueillie - Augmentation de la fréquentation des sites (entrées et chiffre d'affaires)
Type de dossiers	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de panneaux de signalisation - Etudes et travaux sur les muséographies - Formation des personnels des sites
Type de dépenses	Investissement : matériel et travaux Fonctionnement : études et formation
Intervention financière	Investissement matériel : 25% plafonné à 3 500 € (pour la signalétique d'un site) Investissement travaux : 20% plafonné à 9 000 € Fonctionnement (études et formation) : 25%
Bénéficiaires	Collectivités, associations, propriétaires privés
Critères liés à la subvention	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux muséographiques liés à une étude préalable - Utilisation d'éco-matériaux, voire adhésion à l'éco-label - Adhésion au label « Tourisme et Handicap »
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites signalisés - Evolution du nombre d'entrées et du chiffre d'affaires - Nombre d'actions menées en partenariat - Nombre de sites labellisés Tourisme et Handicap - Nombre d'entrées de groupe de personnes en situation de handicap - Type et nombre de jours de formation et nombre de salariés concernés
Enveloppe	Pour la période 2008 – 2013 : 75 000 €
Référentiel du Conseil Général	Référentiel 11 : Sites touristiques locaux